

Règlement du championnat du Puy de Dôme 2024



Organisation

Le championnat du Puy de Dôme est organisé par les clubs de BMX affiliés F.F.C. à tour de rôle selon un ordre défini. Les clubs organisateurs devront avoir une piste agréée par la FFC.

Le règlement FFC de BMX sera applicable à la compétition et aux pilotes.

Rappel : les plaques frontales et latérales sont obligatoires, ainsi qu'un maillot sur les protections type "dainese". Le casque doit être réglementaire, adapté au pilote et attaché.

La Championnat du Puy de Dôme se déroule sur une journée et attribue les titres de championnes et champions du département des différentes catégories.

Le responsable du corps arbitral procédera à la constitution de l'équipe d'arbitres qualifiés. Les arbitres nommés devront être titulaire d'une licence FFC.



Engagements et catégorie

Les pilotes de BMX de tous les Comités sont autorisés à participer dans leur catégorie. Les différentes catégories sont les suivantes :

Catégories	Années saison 2024
Cruisers	A partir de 2011
XL	
U7 : pré licenciés	Garçons : 2018 et après
	Filles : 2017 et après
U9 : poussins	Garçons : 2016 / 2017
	Filles : 2015 / 2016
U11 : pupilles	Garçons : 2014 / 2015
	Filles : 2013 / 2014
U13 : benjamins	Garçons : 2012 / 2013
	Filles : 2011 / 2012
U15 : minimes	Garçons : 2010 / 2011
	Filles : 2009 / 2010
U17 : cadets	Garçons : 2008 / 2009
	Filles : 2007 / 2008
Hommes et Femmes 17 et +	Garçons : 2007 et avant
	Filles : 2006 et avant



Particularités

1. La catégorie XL

Cette catégorie est une catégorie « compétition loisir ». Elle est réservée aux pilotes les plus âgés avec vélo de type Cruiser ou 20 pouces, sans pédales automatiques et souhaitant faire une course pour le plaisir. Chaque pilote devra disposer d'une licence les autorisant à faire de la compétition. Pour cette catégorie XL, il n'y a pas de remise protocolaire, pas de classement diffusé ni de récompense.

2. Les filles

La commission a eu la volonté de garder un enjeu sportif pour les filles. La commission a donc décidé trois règles pour 2024 :

- Les filles et les garçons sont regroupés avec une année d'écart.
- Les filles sont regroupées avec les garçons mais dans leurs catégorie n-1.
- Les filles ou femmes auront leur propre finale par catégorie si le nombre le permet (+ de 4) ou sinon par catégories regroupées. Les récompenses seront remises en fonction du résultat de la finale.
- Les filles peuvent faire deux finales en cas de qualification.

Tarifs

Chaque pilote autorisé à être inscrit par son club et sans contre-indications médicale, devra avoir souscrit une licence FFC adéquate.

Tarif de l'inscription à une course départementales pour toutes les catégories : 11 € / pilote.

Si un pilote s'inscrit en 20 pouces et en cruisers, le tarif sera de 12 € / pilote.

Et de 10€ pour les XL.



Inscriptions

Les guides des compétitions des clubs organisateurs seront envoyés à tous les clubs un mois à l'avance afin que chaque club puisse en informer ses pilotes et procéder aux inscriptions.

Ces guides devront indiqués, entre-autre :

- Nature de la compétition : Championnat du Puy de Dôme
- Date et lieu de la compétition.
- Date limite des inscriptions.
- Heure de début des essais (prévisionnelle).
- Heure de début de la compétition (prévisionnelle)

Les inscriptions des pilotes se feront via cicleweb par chaque club.

Une semaine et demie avant la compétition (le jeudi soir), **soit 10 jours avant**, les inscriptions sont closes.

Le club organisateur devra communiquer la liste des pilotes inscrits sur cicleweb dès la clôture des inscriptions au responsable du corps arbitral ainsi qu'au secrétaire de la course, (si ce dernier est connu). Le corps arbitral diffusera la liste officielle des pilotes inscrits le lundi précédant la compétition.

Chaque pilote (ou famille de pilote) devra rigoureusement vérifier son inscription (Nom, Prénom, Numéro de plaque et **Catégorie**). En cas d'erreur ou d'oubli, le pilote ou sa famille devra prévenir au plus tôt son club qui l'avertira de la possibilité de l'ajout ou non à la course. Aucune modification ne sera faite le jour de la course. Autrement dit, si un pilote se déplace mais n'est pas inscrit, il ne pourra pas participer à la compétition.



Déroulement du championnat du Puy de Dôme

Le déroulement de la compétition est le suivant :

1°) La compétition commence par une période d'essai.

2°) Tous les pilotes réalisent 3 manches qualificatives.

3°) A la suite de ces manches qualificatives, les 4 premiers pilotes de chaque race poursuivront la compétition avec les phases finales.

4°) Pour les pilotes non qualifiés aux phases finales, ils auront la possibilité de participer aux manches B avec les autres pilotes non qualifiés. Ces manches seront intercalées avant les quarts, les demis et les finales.

L'objectif est que chaque pilote puisse concourir le plus de fois possibles et ainsi progresser.

Cependant, l'organisation de celles-ci sont laissées à l'appréciation du Président de Jury. Les manches B ne seront pas organisées pour de grosses courses afin de pouvoir respecter le timing de fin de course. D'autres complications peuvent également intervenir dans le choix comme la météo.



Classement

Le classement se fait à l'issue des finales. La première / le premier de chaque catégorie est champion(ne) du département du Puy de Dôme.

Un pilote d'un comité extérieur ne peut devenir champion du Puy de Dôme.

Récompenses

Une remise protocolaire sera organisée après les finales.

Aucune récompense ne sera attribuée aux participants de la manche B.

Il est rappelé que, lors de la remise des récompenses, le pilote devra obligatoirement se présenter et avoir une tenue réglementaire (voir règlement FFC).

Les 8 finalistes de toutes les catégories, filles et garçons, seront récompensés. Les championnes et champions se feront remettre le maillot de champion / championne du Puy de Dôme offert par le comité départemental de cyclisme 63.

